

## COMMANDÉ PUBLIQUE

# Décision n°2025-355 : Marché n°23035 - Entretien et conduite des installations de climatisation, ventilation et traitement d'air Avenant n° 01 relatif à des prix nouveaux

1 DOCUMENT - Publié le 20 novembre 2025

**GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**DÉCISION**  
N° 2025-355  
Échéance le : 15/01/2026  
Période initiale : 15/01/2025  
Voirie : 27 101 355

**COMMANDÉ PUBLIQUE**  
Marché n°23035  
Entretien et conduite des installations de climatisation, ventilation et traitement d'air  
Avenant n° 01 relatif à des prix nouveaux

Le Président du Grand Lac,

- Vu la loi générale des collectivités territoriales, en application de l'article L. 621-10, du code général des collectivités territoriales, en date du 22 mars 2015, de la loi n° 2015-071 du 21 mars 2015 portant délegation au Conseil communautaire au financement de l'client et au Grand Lac de l'avenant n° 01 relatif à des prix nouveaux;

Considérant le constat fait que la forme d'un appel d'offres n'est pas nécessaire pour la conclusion de ce contrat;

Considérant la notification effectuée le 20/09/2025 à l'entreprise E2S Services;

Considérant l'intérêt d'obtenir des prestations de meilleure qualité pour les intérêts du Grand Lac;

Considérant l'absence d'impôt financier sur ces services sur le mandat du mandat;

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : AVENANT**  
De signer l'avenant n° 1 au marché 23035 avec l'entreprise E2S.

**ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS**  
Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Présidente de la Communauté d'agglomération
- M. le Directeur
- E2S Services - entreprise attributaire

Cette décision, une fois arrachée, ne peut être modifiée :

- Par la voie des termes gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le client pourra verser deux mois avant rappel.
- Par la voie du recours contentieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par transmission d'un recours à la Cour d'assise de l'arrondissement de Chambéry, Picardie ou Martin.

AS-000-BABY,

Le 07/11/2025 à 10h00  
Signature électronique pour le Président, par délégué,  
par Yves MERICER Vice Président délégué aux politiques, transports et aménagement du territoire et gérant du voyage  
le 04/11/2025 16:21:00



**DEC\_2025-355.PDF**

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2025/decision-n2025-355-marche-n23035-entretien-et-conduite-des-installations-de-climatisation-ventilation-et-traitement-d-air-avenant-n-01-relatif-a-des-prix-nouveaux-47074?>



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLO  
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.